

L'U.D. ÉCRIT AU C.D.A.L...

Nantes, le 2 décembre 1972.

Camarade Paul GOUILLARD,
Secrétaire du Comité Départemental d'Action Laïque
e Loire-Atlantique,

Mon cher camarade,

Au cours de la réunion du C.D.A.L. élargi du jeudi 30 novembre, il a été discuté d'une motion à soumettre aux participants au meeting du 3 décembre 1972 au Champ de Mars à Nantes.

Tu as présenté, au nom du C.D.A.L., un texte faisant référence au programme commun de gouvernement P.C., P.S.

Notre camarade Pierre MARTIN qui représentait notre organisation à cette réunion a, immédiatement fait les réserves qui s'imposaient et a informé le C.D.A.L. élargi «qu'il en référerait à son Organisation», ce qu'il n'a pas manqué de faire dès le lendemain vendredi 1^{er} décembre.

Devant la gravité de la situation qui exigeait une clarification immédiate, j'ai téléphoné à Paul ALAIN (F.A.L.), Yannick SIMBRON du S.N.I., ainsi qu'à toi-même pour vous informer que notre Union Départementale ne saurait accepter le texte proposé.

En effet, notre organisation, fidèle à la notion d'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis du patronat, de l'État, des Partis et des Églises (qui, selon nous, constitue d'ailleurs le fondement de la laïcité) ne saurait participer à une opération pré-électorale en cautionnant, au surplus, un «programme de gouvernement».

A la C.G.T. FORCE-OUVRIÈRE, quelles que soient les opinions que nos adhérents et militants professent sur le contenu du programme commun et les implications politiques d'une victoire de la gauche tripartite, nous avons décidé de laisser à chaque syndiqué la possibilité de se prononcer librement en tant que citoyen, l'organisation syndicale s'interdisant de peser sur son choix politique.

Voilà succinctement résumées les raisons qui m'ont amené à demander, au nom de l'Union Départementale FORCE-OUVRIÈRE, de Loire-Atlantique, la suppression dans le projet de motion commune de toute référence au programme commun de gouvernement P.C., P.S. et de nous en tenir au programme et résolutions du Comité National d'Action Laïque qui, eux, ont obtenu l'unanimité des organisations composant ou soutenant le C.N.A.L.

Nous sommes convaincus que notre position est une position de sagesse permettant d'éviter une polémique susceptible d'être utilisée par nos ennemis communs.

Toutefois, au cas où, malgré notre demande, le C.D.A.L. croirait devoir passer outre, je demande qu'il soit clairement précisé, au moment de la mise aux voix au meeting, que notre organisation n'est pas partie prenante pour ce texte.

J'informe, bien entendu, le Bureau Confédéral de cet incident qui sera, naturellement, évoqué à notre prochain Comité Confédéral National qui se tient à Paris les 9 et 10 décembre prochains.

Crois, néanmoins, mon cher Camarade, à nos sentiments syndicalistes les meilleurs.

Le Secrétaire Général,
Alexandre HÉBERT.